



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte le 28 février 2024

**Madame la Préfète des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : Ball Trap de Bougue**

Madame la Préfète,

Nous avons appris que le Maire de la commune de Bougue avait demandé la fermeture du Ball Trap du Marsan (2714 route de Gaillères – 40090 Bougue). Cette nouvelle nous a d'autant plus réjoui que la SEPANSO avait adressé un courrier à votre prédécesseur le 22 décembre 2018 (P.J.), lequel courrier n'a jamais permis d'obtenir de réponse hélas.

Pourtant dans la mesure où cette activité humaine se déroule en Site Natura 2000 (FR200806 Réseau hydrographique du Midou et du Ludon), elle aurait dû donner lieu chaque année à la production d'une étude d'incidence fournie aux responsables de l'animation du site. Cela n'a pas été fait alors que le site du Ball Trap de Bougue est fréquenté par de la faune sauvage protégée, amphibiens par exemple, et de la flore protégée (*Narthecium ossifragum*) ; il aurait été indispensable d'évaluer l'impact de l'usage de cartouches au plomb...

Permettez-nous de rappeler qu'à compter du 15 février 2023 il est interdit de décharger de la grenaille de chasse contenant une concentration en plomb égale ou supérieure à 1% en poids à l'intérieur ou à moins de 100 mètres d'une zone humide (Règlement européen 2021/57, JORF 26/01/2023) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021R0057>

**La SEPANSO, tout comme le Maire et les riverains victimes de troubles de jouissance, souhaite donc la fermeture administrative du Ball Trap à Bougue.**

Si un ou plusieurs procès-verbaux ont été établis et transmis au procureur de la République, la SEPANSO Landes se constituera partie civile si une citation à comparaître est ordonnée.

En vous remerciant pour l'attention qui sera enfin accordée à ce dossier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

**Copie à Monsieur le procureur de la République de Mont de Marsan**